Montseveroux

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Canton de Roussillon

MAIRIE
93 place du château
38122 Montseveroux

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**
VINGT-SEPT SEPTEMBRE à 20 H 30
Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme Karelle OGIER, Maire.
Date de convocation : 22/09/2022.

Présents : Mme Karelle OGIER, MM. Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, MMES Nathalie FERNANDES, Dominique LECERF, MM. Gilbert CHAMPION, Julien RIAS, Raymond VARNIER, Christian FOURNIER, Alain ALLEC, Mickaël LABRUYERE, Thierry BAGUET, Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET.
Excusé : M. Bernard CLECHET (pouvoir à M. Bernard GLABACH)
Absent :
Madame Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.
Nombre de membres
En exercice : 14 Présents : 13 Pouvoirs de vote : 1 Votants : 14

Une personne assiste à la réunion en qualité de spectateur.
Rappel de l'ordre du jour :
- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- CCAS : Remplacement d'un membre élu démissionnaire
- SEMIG : Remplacement d'un délégué titulaire élu démissionnaire
- Extension régie recettes multiples agence postale – Fixation tarif jeu Circino Destination Isère
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Modification de la grille tarifaire des locations de salles
- Fiscalité de l'urbanisme : fixation du taux de la taxe d'aménagement et des exonérations facultatives
- Point sur la désignation des membres de la Commission d'Aménagement Foncier dans le cadre de la révision de la règlementation des boisements à venir
- Questions diverses

Mme le Maire indique qu'elle souhaite évoquer en questions diverses le point suivant : boîte à livres, et demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder certains points.

- M. Bernard GLABACH : Chemin des Granges Vieilles, problème éclairage du jeu de boules, point sur projets à venir,
- Mme Dominique LECERF : éclairage marches escaliers en sortant du château, panneau indication WC publics, incivilité à proximité de l'église
- M. Thierry BAGUET : travaux devant château

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022-22

Objet : CCAS : Remplacement d'un membre élu démissionnaire

Vu le courrier reçu le 2 août 2022 par lequel Mme Marlène PINTO fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale ;

Considérant que Mme Marlène PINTO avait été désignée pour siéger comme membre représentant la commune au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE de la démission de Mme Marlène PINTO à compter du 2 août 2022 et de l'installation de M. Pierre PIVOTSKY dans ses fonctions d'administrateur élu.

DELIBERATION N° 2022-23

Objet : Syndicat de l'Ecole Intercommunale du Gontard (SEMIG)-Remplacement d'un délégué élu démissionnaire

Considérant que Mme Marlène PINTO avait été désignée déléguée titulaire représentant la commune auprès du SEMIG, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant qu'un seul conseiller se porte candidat : M. Gilbert CHAMPION.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- désigne en remplacement de Mme Marlène PINTO en qualité de délégué titulaire :
- M. Gilbert CHAMPION, élu au premier tour de scrutin par 13 voix (M. Gilbert CHAMPION n'ayant pas pris part au vote)
- rappelle que les délégués auprès du SEMIG sont donc les suivants :

Titulaires : M. Gilbert CHAMPION, M. Mikaël LABRUYERE

Suppléants : Mme Dominique LECERF, M. Bernard CLECHET

Et transmet cette délibération au Président de l'EPCI ci-dessus mentionné.

DELIBERATION N° 2022-24

Objet : Extension régie recettes multiples agence postale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'étendre la régie de recettes multiples de l'agence postale à la vente du jeu « Circino Destination Isère »
- de fixer le prix de revente du jeu à 24,95 €

DELIBERATION N° 2022-25

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour le financement du projet école/château, compte-tenu des avances que la commune a dû faire (FCTVA, attente des versements des subventions...), le Conseil Municipal avait approuvé par délibération du 22 novembre 2017 l'ouverture auprès de la Caisse d'Epargne d'une ligne de trésorerie dénommée « Ligne de Trésorerie Intéractive» d'un montant de 400.000 €. Par délibérations n°2021-27 du 12 octobre 2021, le Conseil Municipal avait voté le renouvellement de cette ligne de trésorerie à hauteur de 250.000 € pour une durée d'un an.

Mme le Maire indique aux conseillers que l'intégralité des soldes de subventions n'ayant pas encore été perçu par la commune, il conviendrait de délibérer pour le renouvellement de cette ligne de trésorerie à hauteur de 200.000 euros sur une durée d'un an.

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie aux conditions décrites ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes ainsi que toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire,
- **d'autoriser** Madame le Maire ou la personne qu'elle habilitera à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie intéractive dans les conditions prévues par ledit contrat.

DELIBERATION N° 2022-26

OBJET : Modification grille tarifaire locations de salle

Mme le Maire donne la parole à M. Julien RIAS qui indique que suite à la réunion de la commission « salles », il a été décidé de proposer au conseil municipal de modifier les tarifs de locations « château » et « salle ménestrel » pour les personnes extérieures à la commune.

La grille tarifaire serait donc la suivante :

	Château			Salle Ménestrel			Salle d'Honneur			Cour
	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Cas particulier
Personnes domiciliées sur la commune	850,00 €	600,00 €	400,00 €	600,00 €	450,00 €	300,00 €	350,00 €	275,00 €	200,00 €	200,00 €
Personnes extérieures à la commune	2 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €	700,00 €	700,00 €	550,00 €	400,00 €	500,00 €
Caution	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Associations à partir de la troisième manifestation			300,00 €			225,00 €			135,00 €	100,00 €

Utilisations hebdomadaires	
Intervenants domiciliés sur la commune	5€/l'heure, soit 180€ par an pour 1 heure hebdomadaire sur 36 semaines
Intervenants extérieurs à la commune	10€/l'heure, soit 360€ par an pour 1 heure hebdomadaire sur 36 semaines

Salle Ménestrel : du 8 mars 2022 au 31 mars 2023 pour les artistes, compagnies ou associations extérieurs à la commune : 300 € la journée.

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1er janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte la modification de la grille tarifaire comme indiquée ci-dessus,
- Dit que ces tarifs seront appliqués à compter du 1er janvier 2023.

exonérations facultatives DELIBERATION N° 2022-27

OBJET : Fiscalité de l'urbanisme : fixation du taux de la taxe d'aménagement et des

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à la majorité des membres présents et représentés (0 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions) de ne pas fixer le taux de la taxe d'aménagement à 4% et donc de la maintenir à 3% sur l'ensemble de la commune, sans exonérations facultatives,
- Dit que les dispositions de la présente délibération produiront leurs effets tant que la délibération n'est pas rapportée ou modifié,

- Rappel révision règlementation boisement :

Mme le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans la révision de sa règlementation boisement. Afin que la Commission intercommunale d'aménagement foncier puisse valablement se réunir, la commune doit procéder à la désignation des membres suivants :

- le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui,
- deux propriétaires de biens fonciers non bâtis et un propriétaire suppléant, élus par le Conseil Municipal,

- deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants, désignés par le Conseil Municipal.
Mme le Maire précise que concernant l'élection des propriétaires fonciers, il est nécessaire de réaliser une publicité dans un journal d'annonces légales au moins 15 jours avant l'élection par le Conseil Municipal. Compte-tenu de ce délai, il est proposé de prévoir cette élection lors du prochain Conseil Municipal qui se réunira le 8 novembre prochain
M. Christian Fournier donne des explications sur le rôle de cette commission et sur l'importance de la règlementation boisement sur la commune.

Questions diverses :
* **M. Bernard GLABACH :**
- **Chemin Granges Vieilles :** un rendez-vous a eu lieu avec le propriétaire de la maison desservie par ce chemin au sujet de l'état dégradée de la voirie communale. Des devis ont été demandés au Syndicat de voirie.
Le problème de la sécurisation du chemin rural qui prolonge le chemin communal a été également abordé. Ce chemin rural qui est emprunté par des deux-roues traverse le site équestre ce qui constitue un risque pour le public.
M. Julien RIAS demande si la partie du chemin des Vieilles Granges qui est classée dans la voirie communale ne pourrait pas être déclassé en chemin rural.
M. Bernard GLABACH répond qu'effectivement cette solution pourrait être envisagée.
- **éclairage jeu de boules :** le nouveau dispositif d'éclairage mis en place ne fonctionne pas correctement. M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMENT indique qu'à priori le problème viendrait de la compatibilité des ampoules avec le nouveau système. Des essais doivent être faits. Il est indiqué qu'un devis pour un éclairage en led va être demandé.

* **Mme Dominique LECERF** :
- **Eclairage escaliers sortie château :** Mme LECERF indique que lorsque l'on sort du château, les premières marches ne sont pas très visibles. Il faudrait trouver un système, style capteurs, pour améliorer la visibilité.

- **WC publics :** Mme LECERF demande s'il ne serait pas possible de mettre en place une signalétique pour indiquer ces WC car apparemment tout le monde ne connaît pas leur existence. Une affiche les indiquant a déjà été mise en place à proximité.
Elle indique également que le panneau d'affichage mis à la disposition des associations pour annoncer leurs manifestations ne convient pas car les affiches ne tiennent pas.

- **Incivilité à proximité de l'église :** Mme LECERF indique que des jeunes se réunissent souvent vers la table de pique-nique située à proximité du château et jettent leurs déchets à terre. Ces faits se sont produits lors des journées du patrimoine et de la vogue. Des remarques à ce sujet leur ont été faites. Le projet de l'installation d'une caméra est évoqué.

* **M. Thierry BAGUET** :
- **travaux aménagement parvis château :** M. BAGUET demande où en est ce projet. Un rendez-vous avec les architectes du CAUE est prévu le 17 octobre prochain et devrait permettre d'avancer dans ce projet.

* **Mme Karelle OGIER** :
- **Boîte à livres :** Mme OGIER indique que lors du dernier CCAS des personnes l'ont interpelé pour lui signaler que les livres s'abîment en hiver à cause du froid et de l'humidité.
Le but n'est pas la conservation des livres. Ces livres sont déposés par les particuliers et ne font que passer.

* **M. Bernard GLABACH** :
- **Point sur les projets à venir :** M. GLABACH constate que certains projets n'avancent pas comme prévu et fait part au conseil qu'il souhaiterait qu'un point soit fait pour fixer les priorités du Conseil pour les années restantes du mandat en cours.
Mme LECERF indique que la réunion avec le CAUE permettra sans doute l'avancée de certains projets.
M. Pierre PIVOTSKY indique que la période COVID n'a pas facilité les choses et que le rendez-vous avec le CAUE est effectivement important. Suite à ce rendez-vous il faudra à un moment donné se poser et décider ce que le Conseil veut faire et fixer des priorités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.